

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 13 août 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,

Amélie Hinse,
Étienne Bergeron,

SONT ABSENTS :

Messieurs les conseillers,

Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 10 août 2018;

- 2018-08-268 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2018 :

- 2018-08-269 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

- 2018-08-270 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de juillet 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

- 2018-08-271 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 116 348,09 \$ (dépôt direct des salaires) et 687 701,10 \$ pour le mois de juillet 2018 pour le fonds d'administration général et la liste du compte à payer du mois d'août 2018 au montant de 46 295,83 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - JUILLET 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 juillet 2018.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 juillet 2018.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME STÉPHANIE LAROCHE ET MONSIEUR JACQUES-OLIVIER CÔTÉ :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/18 soumise par madame Stéphanie Laroche et monsieur Jacques-Olivier Côté concernant l'immeuble situé au 100, rue Saint-Louis (lot 4 906 475);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 juillet 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 juillet 2018;

2018-08-272 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/18 concernant la propriété de madame Stéphanie Laroche et monsieur Jacques-Olivier Côté soit acceptée, afin de permettre la construction d'un garage résidentiel détaché avec deux (2) portes de garage d'une hauteur de 3,05 mètres comparativement aux 2,5 mètres prescrits à l'article 7.8 b) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DES SERRES PERREAULT INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/19 soumise par madame Marie-Michèle Fortier, représentante de *Jardinerie Fortier inc.* concernant l'immeuble situé au 2, rue Beauchesne (lot 4 906 528);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 juillet 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée avec certaines modifications;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 juillet 2018;

2018-08-273 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/19 concernant la propriété des Serres Perreault inc. et présentée par madame Marie-Michèle Fortier de *Jardinerie Fortier inc.* soit acceptée selon les spécifications suivantes :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DES SERRES PERREAUULT INC. : (SUITE)

1. Permettre l'installation de trois (3) banderoles de 0,61 mètre par 4,27 mètres pour une superficie totale de 7,8 m² dans l'emprise publique;
2. Le demandeur aura le choix entre deux (2) options, soit l'installation d'une enseigne d'une superficie totale de 11,90 m² sur les serres existantes ou enlever les blocs de béton et installer une enseigne respectant les normes prévues à la réglementation; ou bien, il devra présenter une esquisse démontrant la nouvelle enseigne temporaire, le conseil se réservant le droit d'accepter ou de refuser cette enseigne par résolution;
3. L'affichage temporaire sera autorisée à partir de la dernière semaine d'avril, et ce, jusqu'à la première semaine du mois de juillet de chacune des années.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2008 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME :

2018-08-274 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro 254-2018 modifiant le Règlement numéro 112-2008 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

QUE le présent projet de règlement numéro 254-2018 aura pour objet de modifier le coût d'une demande de dérogation mineure afin d'éviter toute ambiguïté;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 septembre 2018, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE :

2018-08-275 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'attribution du poste de président par intérim sera effectuée par les membres du comité consultatif d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ou à défaut de quorum, le maire, monsieur Diego Scalzo, assumera la présidence par intérim en remplacement du membre du conseil municipal siégeant sur ledit comité.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES/AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION DES JARDINS BARIL :

2018-08-276 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à présenter une demande dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour la réfection des jardins Baril;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES/AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION DES JARDINS BARIL : (SUITE)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/ACHAT OU LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT :

2018-08-277

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la Ville de Warwick procède à la location d'un tracteur Massey Ferguson, modèle MF7716 de l'année 2018 chez *Champoux Machinerie inc.* de Warwick au montant mensuel de 2 325,02 \$ plus les taxes applicables pour une durée de trente-six (36) mois sans intérêts et pour une utilisation de trois cents (300) heures par année;

QUE la Ville de Warwick se réserve le droit d'acheter le tracteur à la fin de la location au montant de 136 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, à procéder à l'achat d'un souffleur pour le tracteur et en autorise le paiement au montant ne devant pas excéder 29 700 \$ plus les taxes applicables;

QU'un montant estimatif de 40 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,
Monsieur Charles Martel,

A voté contre : Monsieur Étienne Bergeron,

En faveur : 3 Contre : 1

EN CONSÉQUENCE de ces résultats, la proposition plus haut relatée est acceptée.

Adoptée.

ENGLOBE CORP./OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX D'UNE PARTIE DU 2^E RANG ET DE LA RUE DU CENTRE-SPORTIF :

2018-08-278

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Ghislain Fréchette, ingénieur et chargé de projet - Matériaux chez *Englobe Corp.* de Victoriaville en date du 17 juillet 2018, consistant au contrôle des matériaux par un laboratoire dans le cadre des travaux de pavage de la rue du Centre-Sportif et d'une partie du 2^e rang, le tout au montant de 3 541,60 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par madame Michelle Létourneau, ingénieure et chargée de projet - Géotechnique chez *Englobe Corp.* de Victoriaville en date du 13 août 2018, consistant en la réalisation d'une étude d'infrastructure routière dans le projet de réfection d'une partie du 2^e rang (300 mètres), le tout au montant de 7 270 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

LES CONSULTANTS GEST-EAU INC./PROPOSITION DE SERVICES RELATIVEMENT À L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

2018-08-279 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de la proposition de services présentée et préparée par madame Isabelle Pineault, ingénieure et présidente de *Gest-Eau inc.* d'Outremont en date du 26 juillet 2018, consistant à fournir une assistance technique au projet de traitement de l'eau potable pour l'implantation de la nouvelle usine de production d'eau potable, le tout au montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC./REPLACEMENT DE GLISSIÈRES POUR LES PONTS DU 5^E RANG :

2018-08-280 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire remplacer les glissières des ponts du 5^e rang par l'*Entreprise Ployard 2000 inc.* de L'Avenir et en accepte le paiement au montant de 6 196,70 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission numéro 08457 datée du 7 août 2018.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LES SERVICES EN INGÉNIERIE CONCERNANT LA NOUVELLE STATION D'EAU POTABLE :

2018-08-281 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres public sur le babillard électronique SEAO et dans le journal La Nouvelle Union pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux concernant la nouvelle station d'eau potable.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MRC DE L'ÉRABLE/DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable par sa résolution numéro A.R.-06-18-14542 adoptée le 20 juin 2018, désire adhérer à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre Chesterville, Régie Intermunicipale Incentraide, Saint-Félix-de-Kingsey, Danville, Kingsey Falls, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick et en accepte les conditions d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 22 de ladite entente, « Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 624 du Code municipal, sous réserve des conditions suivantes :

- A- Elle obtient le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;
- B- Elle accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- C- Toutes les municipalités autorisent par résolution cette annexe. »

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

MRC DE L'ÉRABLE/DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'INCENDIE : (SUITE)

2018-08-282 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la demande d'adhésion de la MRC de l'Érable à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre Chesterville, Régie Intermunicipale Incentraide, Saint-Félix-de-Kingsey, Danville, Kingsey Falls, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick conformément à l'article 22 de ladite entente.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE BOYAUX POUR LE NOUVEAU CAMION ÉCHELLE :

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier a demandé deux (2) soumissions pour l'achat de boyaux Mercedes Megaflo et Krakenexo pour le nouveau camion échelle, soit les suivantes :

1. CMP Mayer inc. de Drummondville 28 098,00 \$ plus les taxes;
2. Mercedes Textiles Limited de Ville St-Laurent 35 993,72 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$;

2018-08-283 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de boyaux pour le nouveau camion échelle chez *CMP Mayer inc.* de Drummondville au montant de 28 098 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro 041502 du 19 juillet 2018;

QUE cette dépense sera affectée au Règlement d'emprunt numéro 233-2017.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

LE GRAND BBQ WARWICK/DEMANDE DE SOUTIEN POUR LEUR ÉVÈNEMENT DU 8 SEPTEMBRE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 4 décembre 2017, *Le Grand BBQ Warwick* a présenté une liste de besoins pour le soutien technique lors de son évènement du 8 septembre 2018 sur le site de la maison de la culture et du parc Anna-C.-Picard;

2018-08-284 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de soutenir *Le Grand BBQ Warwick* pour ses besoins de soutien logistique lors de l'activité du 8 septembre 2018, soit principalement :

- Autoriser la déviation de la circulation pour les cyclistes entre les rues Notre-Dame et Saint-Louis;
- Enlever la clôture « Frost » entre la piste cyclable et le parc Anna-C.-Picard;
- Permettre l'utilisation de la maison de la culture;
- Fournir cent vingt-cinq (125) barrières de sécurité et toutes les poubelles disponibles;
- Autoriser la présence de deux (2) pompiers en permanence de 8 heures à 20 heures;
- Ajouter du gravier sur une partie du site de l'évènement.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX PROJETS - APPELS DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019 :

2018-08-285 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer la convention 2018-2019 dans le cadre du programme Aide aux projets - Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes avec le ministère de la Culture et des Communications, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

SALLE DU CANTON/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CONCESSIONNAIRE :

2018-08-286 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler le contrat pour la concession de la Salle du Canton avec monsieur Patrick Lavertu de Warwick pour une période d'un an et renouvelable pour une seule période d'une même durée, à compter de la date de la présente résolution et selon les modalités prévues au contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC./DEMANDE DE CAUTIONNEMENT :

CONSIDÉRANT QUE le *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 49 497,91 \$, remboursable sur dix (10) ans pour le remplacement des bandes de la patinoire de l'aréna Jean-Charles-Perreault;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28 (3) de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut se rendre caution d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8 de la Loi sur les compétences municipales, toutefois une municipalité de moins de 50 000 habitants doit obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus;

2018-08-287 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick se porte caution d'un montant de 49 497,91 \$ en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* pour dix (10) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la Ville de Warwick accepte de se porter caution, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un engagement écrit de la part du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* à l'effet qu'une copie de l'état des résultats soit déposée trimestriellement et à l'obtention de l'approbation de la Ville pour toutes les dépenses en immobilisations excédant 5 000 \$;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK/DEMANDE DE CAUTIONNEMENT : (SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire par la Caisse Desjardins des Bois-Francs concernant le cautionnement en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* pour le remplacement des bandes de la patinoire à l'aréna Jean-Charles-Perreault.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION FORMATION « LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PROJETS DE LOIS 122, 155 ET 108 » :

2018-08-288

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée soient autorisées à participer à la formation sur « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108 » de l'*Association des directeurs municipaux du Québec* le 21 novembre 2018 à Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription (incluant le dîner) au montant de 614 \$ plus les taxes applicables à l'*Association des directeurs municipaux du Québec* et le remboursement des déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2018-08-289

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de juillet 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÉGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

OMH VICTORIAVILLE-WARWICK/REMERCIEMENTS MADAME LISE DESHAIES-LABONTÉ :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remercier madame Lise Deshaies-Labonté pour son implication au sein de l'*Office municipal d'habitation Victoriaville-Warwick*;

AFFAIRES NOUVELLES : (SUITE)

OMH VICTORIAVILLE-WARWICK/REMERCIEMENTS MADAME LISE DESHAIES-LABONTÉ : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE les élus tenaient à souligner ses nombreuses années, presque 20 ans, passées au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE Madame Deshaies-Labonté était ouverte aux différentes opinions avec un bel esprit d'équipe et s'assurait toujours du respect des droits de la clientèle, des locataires, des employés et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE c'est sûrement avec le sentiment du devoir accompli que Madame Deshaies-Labonté a remis sa démission le 28 juin dernier à titre de présidente de l'organisme;

2018-08-290 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal remercie madame Lise Labonté-Deshaies pour toutes ces années consacrées à la mission et à la présidence de l'*Office municipal d'habitation Victoriaville-Warwick* et vous souhaite une joyeuse retraite bien méritée.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2018-08-291 À vingt heures treize, il est proposé par monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président